

Marché de prestations de service

CURAGE, COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES BOUES ISSUES DES STATIONS D'EPURATION DU PAYS DES ABERS

Marché n°2026-16

REGLEMENT DE CONSULTATION

Entité adjudicatrice : Communauté de Communes du Pays des Abers

Mode de consultation : procédure adaptée (procédure ouverte)

**Cette procédure est intégralement dématérialisée.
Votre réponse devra se faire de manière électronique
par le biais de la salle des marchés Mégalis Bretagne.**

Pli à remettre avant le 10 juillet 2026 , 12h00

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet le curage, la collecte, le transport et la valorisation des boues issues des stations d'épuration du Pays des Abers.

2. Caractéristiques du contrat

2.1 Allotissement

Le présent marché comporte 5 lots.

1. Lot 1 : Collecte, transport et valorisation des boues issues des stations d'épuration (Communes de Plouguin, Plouguerneau, Plabennec, Landéda)
2. Lot 2 : Chargement, transport et valorisation de boues issues de la station d'épuration (Commune de Lannilis)
3. Lot 3 : Curage, collecte, transport et valorisation de boues issues de stations d'épuration (Communes de Kersaint-Plabennec et Plouvien)
4. Lot 4 : Pompage et Transport des boues liquides issues de la station d'épuration (Commune de Le Drenec)
5. Lot 5 : Déshydratation, transport et valorisation des boues issues de stations d'épuration de communes de la CCPA

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs lots ou l'ensemble des lots. Des marchés séparés seront conclus à l'issue de la consultation.

2.2 Durée du contrat

La date prévisionnelle de commencement de la prestation est fixée au 1^{er} septembre 2026. Le contrat débutera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure.

Quelle que soit la date de commencement du contrat, il se terminera le 31 août 2027.

2.3 Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans le Contrat.

3. Caractéristiques de la consultation

3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert suivant les dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de leur remise initiale ou de la date limite de réponse de la dernière phase de négociation.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Dépôt de questions et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

4. Composition du dossier de consultation

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

- **Les pièces administratives** :
 - Le présent Règlement de Consultation (RC),
 - Le Contrat *valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)*,
 - La déclaration de cotraitance.
- **Les pièces techniques** :
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
 - La Trame de mémoire technique.
- **Les pièces financières** :
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) – 1 par lot,
 - Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) – 1 par lot.
- **Les annexes administratives** :
 - Le Formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes,
 - Un Acte de sous-traitance : DC4 (le cas échéant).

5. Réponse des entreprises

5.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles

La prise de rendez-vous se fait auprès de :

Claude UGUEN - sea.assainissement-4@pays-des-abers.fr - 06 08 76 79 44 ou

Mikaël ROUDAUT - sea.assainissement-6@pays-des-abers.fr - 07 87 18 53 84

La visite aura lieu au plus tard huit jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Une attestation sera remise au candidat suite à cette visite.

5.2 Présentation des offres par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en euro.

5.3 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **avant le 10 juillet 2026 , 12h00.** Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (aucune signature électronique requise lors du dépôt, réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.

Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :

- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)
- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.

5.4 Contenu du pli

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

Candidature :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),

Offre :

- Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- Le BPU et le DQE,
- Les déclaration(s) de cotraitance, le cas échéant,
- Un acte de sous-traitance, le cas échéant,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- Un RIB.

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

6. Analyse des plis

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
Liste des principaux services effectués <u>au cours des trois dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>références pertinentes au regard de la nature du projet.</u>
Agréments ou autorisations administratives nécessaires à l'exécution des prestations
La déclaration prévue à l'article R. 541-50 du code de l'environnement pour l'activité collecte ou de transport de déchets
Assurance
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
En cas de sous-traitance, le formulaire DC4

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2 Critères de choix de l'offre

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Pour les lots n°1, 2, 3 et 5 :

Critères	Pondération
<p align="center">Valeur technique de l'offre</p> <p>Sous-critère n° 1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée (méthodologie, organisation du transport et de la valorisation des boues, sécurisation des prestations dans le cadre du présent marché), appréciée au regard de la note n°1 : <u>40 %</u></p> <p>Sous-critère n° 2 : Pertinence des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 : <u>20 %</u></p>	60 %
Prix des prestations	40 %

- Pour le lot n°4 :

Critères	Pondération
<p align="center">Valeur technique de l'offre</p> <p>Sous-critère n° 1 : Pertinence de la méthodologie d'intervention proposée (méthodologie, organisation du transport, sécurisation des prestations dans le cadre du présent marché), appréciée au regard de la note n°1 : <u>40 %</u></p> <p>Sous-critère n° 2 : Pertinence des moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, appréciée au regard de la note n°2 : <u>20 %</u></p>	60 %
Prix des prestations	40 %

- Critère « Valeur technique » :

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans les tableaux ci-dessus.

- Précisions concernant l'analyse du critère « prix » :

Si le détail quantitatif estimatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées en prenant en compte les prix unitaires indiqués dans le bordereau des prix unitaires. Pour le jugement de la consultation, il sera tenu compte du montant total du détail quantitatif estimatif rectifié.

Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité (valeur technique)

6.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

7. Renseignements complémentaires - Contact

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).

Pour la visite, merci de prendre contact avec la personne indiquée dans le paragraphe sur la visite (§ 5.1).

8. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte – CS 44416
35044 RENNES CEDEX
Tél : +33 2 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

* * *